Résolution sur le cas de Rafah Nashid en Syrie

2011/2876(RSP) - 27/10/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 63 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions, une résolution sur le cas de Rafah Nashid en Syrie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution **condamne fermement l'arrestation et l'emprisonnement arbitraires de Rafah Nashid** par les autorités syriennes. Rafah Nashid, première femme psychanalyste à exercer en Syrie et fondatrice de l'École de psychanalyse de Damas, a été arrêtée et emprisonnée arbitrairement le 10 septembre 2011 à l'aéroport de Damas par des agents des services de renseignement. Elle est connue pour traiter les victimes de traumatismes psychologiques, ainsi que pour son engagement en faveur du dialogue entre tous les Syriens.

Mme Nashid se rendait à Paris auprès de sa fille sur le point d'accoucher, lorsqu'elle a été emprisonnée sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été prononcé, et initialement mise au secret. Le 14 septembre 2011, elle a été accusée «d'activités susceptibles de déstabiliser l'État», et le juge a refusé de la libérer sous caution. Qui plus est, Mme Nashid, âgée de 66 ans, se trouve dans un état de santé précaire.

Le Parlement invite les autorités syriennes à **libérer immédiatement et sans condition** Mme Nashid pour raisons médicales et humanitaires, et à garantir sa sécurité physique et son retour dans sa famille sans plus tarder.

Les autorités syriennes sont invitées à : i) autoriser les organisations humanitaires et les médecins à traiter les victimes de violences, à leur donner accès à toutes les régions du pays et à leur permettre de pratiquer leur activité légitime et pacifique sans harcèlement judiciaire; ii) respecter les normes et les engagements internationaux en matière de droits de l'homme qui garantissent la liberté d'opinion et d'expression.